



Préavis municipal N° 2026-3 : Demande de crédit pour les travaux de réfection des infrastructures communales de Correvon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Christophe Devallonné, Jérémy Freymond, Louis Jaton, François Miéville et Jacques Dind s'est réunie le mercredi 11 mars à l'administration communale de Thierrens en présence de M. Pascal Arbenz Municipal en charge du dossier, de M. Michel Rosset Municipal et de M. Sylvain Wenger du bureau d'ingénieur LPPR.

Le dossier nous a été présenté en détail par M Arbenz. Ces travaux onéreux sont inévitables pour la commune de Correvon. Les chaussées sont en très mauvaise état, des nids de poules se forment sur la route. Des sondages ont été effectués pour déterminer l'état des fondations de la chaussée et permettre le meilleur choix du nouveau revêtement à apporter.

Des travaux sur les conduites d'eau sont réalisées à tout moment dû à un réseau d'eau potable vieux de plus de 50 ans (8 ruptures ces dernières années). Tout le réseau d'eau potable et d'eau clair sera remplacé.

Le projet prévoit également un nouvel arrêt de bus en conformité avec la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées.

La Municipalité a privilégié une zone 30 km/h pour la sécurité des piétons et ne prévoit pas de trottoir.

Romande énergie va faire le nécessaire pour enfuir toutes les lignes, on attend toujours la réponse de Swisscom qui espérons va en faire de même !

M. Wenger du bureau LPPR a répondu clairement à toutes nos questions, la commission est convaincue de la nécessité de tous ces travaux.

En conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire d'accepter le préavis n°3/2026 tel que présenté.

Correvon, le 11.03.2026

Jérémy Freymond

Louis Jaton

François Miéville

Jacques Dind

Christophe Devallonné (rapporteur)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrés avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**